

Bordeaux, le 7 août 2025

## **Communiqué de presse**

# **Un nouveau cas autochtone de chikungunya détecté en Charente**

**Un cas autochtone de chikungunya a été détecté en Charente, il a été confirmé par le CNR arbovirose le 6 août. La personne réside à Val-de-Cognac. Son état de santé n'inspire pas d'inquiétudes.**

**Des mesures immédiates ont été mises en œuvre pour limiter tout risque de propagation.**

On parle de cas autochtone quand une personne a **contracté la maladie sur le territoire national et n'a pas voyagé en zone contaminée dans les 15 jours précédant l'apparition des symptômes**. Pour rappel, le chikungunya **se transmet de personne à personne, uniquement par l'intermédiaire de la piqûre d'un moustique** (moustique tigre présent en métropole) infecté par le virus du chikungunya.

Ce nouveau cas autochtone confirme l'existence d'un risque de transmission de ce virus en Nouvelle-Aquitaine. A ce jour, il s'agit du troisième épisode de transmission identifié dans la région, après ceux des Landes et des Pyrénées-Atlantiques.

### **I Des actions de terrain pour stopper la propagation du virus**

Pour éviter la propagation de la maladie, le conseil départemental de Charente-Maritime (l'opérateur de suivi entomologique du moustique tigre en Charente) a réalisé une première opération de démoustication à Val de Cognac dans la nuit du 4 au 5 août, suivie de prospections à domicile dont **l'objectif est d'éliminer les gîtes larvaires et les moustiques adultes qui peuvent transmettre le virus**.

De plus, une enquête en porte à porte sera réalisée par l'ARS Nouvelle-Aquitaine et Santé publique France, en collaboration avec la mairie de Val-de-Cognac afin d'identifier des personnes qui auraient ressenti des symptômes au cours des semaines précédentes ou qui présenteraient actuellement des symptômes évocateurs du chikungunya (fièvre supérieure à 38,5°C, douleurs articulaires, éruption cutanée, fatigue, douleurs musculaires) et les informer sur la conduite à tenir.

Enfin, les hôpitaux, les médecins libéraux, les pharmaciens et les laboratoires d'analyse médicale du secteur se mobilisent également pour prendre en charge, dépister et rappeler les mesures de prévention aux personnes qui pourraient présenter les symptômes du chikungunya.

### **I Adopter les bons gestes pour se protéger et protéger ses proches**

#### **1. Se protéger des piqûres de moustiques**

Il est conseillé :

- D'installer des moustiquaires pour les nouveau-nés ou les personnes alitées ;
- De porter des vêtements couvrants et amples ;

- D'utiliser un ventilateur pour éloigner les moustiques.

Dans le territoire concerné (commune de Val-de-Cognac), il est recommandé d'appliquer un répulsif cutané, notamment le matin et en fin de journée, après avoir pris conseil auprès de votre pharmacien sur le produit à utiliser.

## 2. Eviter la prolifération des moustiques

Il faut **supprimer les eaux stagnantes** dans lesquelles les moustiques se développent, [en suivant des gestes simples et efficaces](#) à faire une fois par semaine :

- Vider les coupelles des plantes et tout ce qui retient de petites quantités d'eau (mobilier de jardin, bâches...);
- Ranger à l'abri de la pluie tout ce qui peut contenir de l'eau (jouets des enfants, seaux, arrosoirs);
- Fermer hermétiquement ou recouvrir d'une moustiquaire les réserves d'eau.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine assure la surveillance du moustique tigre et mobilise les collectivités pour lutter contre sa prolifération grâce à l'adoption de mesures adaptées. Chaque année, elle diffuse une [campagne de communication « Pas de quartier pour les moustiques »](#) et met à disposition des Mairies une Plateforme dédiée (outils de prévention, actions de mobilisation sociale,...): [Moustique Tigre – Santé Environnement Nouvelle-Aquitaine](#).

## 3. Consulter immédiatement son médecin traitant en présence de symptômes évocateurs : forte fièvre, douleurs articulaires ou musculaires, fatigue, maux de tête, éruption cutanée.

## I Chikungunya : une surveillance renforcée en France

Entre le 1er mai (début de la surveillance renforcée) et le 05 août 2025, ont été identifiés dans l'Hexagone :

- 16 foyers de transmission autochtone de chikungunya (1 à 13 cas par foyer)
- 5 foyers de transmission autochtone de dengue (1 à 3 cas par foyer) ;
- 892 cas importés de chikungunya ;
- 698 cas importés de dengue ;
- 3 cas importés de Zika.

L'ARS et Santé publique France rappellent l'**importance du signalement des cas** qui permet **une intervention rapide visant à limiter la transmission autochtone de la maladie**.

[Lien vers le Bulletin de Santé publique France - Chikungunya, dengue et zika en France hexagonale. Bulletin de la surveillance renforcée du 6 août 2025](#)

## >> Pour en savoir plus

- ⇒ <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/moustique-tigre>
- ⇒ <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-a-transmission-vectorielle/chikungunya/la-maladie/#tabs>
- ⇒ <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/moustiques>

**Contact presse**  
ARS Nouvelle-Aquitaine  
06 65 24 84 60  
[ars-na-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-na-communication@ars.sante.fr)